

Présidence**Vice-présidence CFVU****Direction Générale des services**

Affaire suivie par :

Victorine MENDY

Responsable des Instances

DEPE

Affaire suivie par :

Marjorie CESNE

secretariatcfvu@univ-rouen.fr**CFVU****29 septembre 2023 - URN****Décision n°CFVU-2023-13**

À l'ouverture de la réunion, le quorum est atteint par 26 votants, dont 9 membres représentés.

Règlement des études en Master Maïeutique (Master)

- Vu le règlement des études en master Maïeutique (Master)

Approbation du règlement des études en Master Maïeutique (Master)

Pour	26
Contre	0
Abstention	0
NPPV	0

La CFVU approuve le règlement des études en Master Maïeutique (Master)

Fait à Rouen, le 29 septembre 2023

Le président de l'Université de Rouen Normandie


Laurent YON



Formation organisée
avec le soutien de la
Région Normandie

DEPARTEMENT DES ETUDES DE SAGE-FEMME

Règlement des études du Master, en vue du Diplôme d'Etat de Sage-Femme

DFASMa4 (SMa4) – DFASMa5 (SMa5)

Année 2023/2024

Validé en CFVU le

 **Département des Etudes de Sage-femme**

Adresse postale : 1, rue de Germont - 76031 Rouen cedex 1 - tél. : 02 32 88 80 83 –
secretariat.ecole.sages.femmes@chu-rouen.fr

Table des matières

1. Références réglementaires.....	1
2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques	1
A. RENTREE UNIVERSITAIRE	2
B. DELEGUES DE PROMOTION.....	2
C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS.....	2
D. STAGES.....	3
E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES	4
F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS.....	5
G. BIEN ÊTRE ETUDIANT.....	6
H. DISPOSITIONS PARTICULIERES	6
3. DFASMa4 ou SMa4.....	7
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES.....	7
B. STAGES.....	10
C. MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES.....	13
4. DFASMa5 ou SMa5.....	14
A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES.....	14
B. STAGE PRE-PROFESSIONNEL.....	16
C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES	17

1. Références réglementaires

- Arrêté du 11 septembre 2009 relatif à l'agrément et au fonctionnement des écoles de sages-femmes.
- Arrêté du 11 mars 2013 relatif au régime des études en vue du diplôme d'État de sage-femme.
- Décret n° 2014-1511 du 15 décembre 2014 relatif aux diplômes de santé conférant le grade master
- Décret du 7 octobre 2016 relatif aux fonctions en milieu hospitalier et extrahospitalier des étudiants en Maïeutique.
- Arrêté du 7 octobre 2016 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire de transport pour les étudiants en second cycle des études de maïeutique accomplissant un stage en dehors de l'établissement de rattachement de leur structure de formation.
- Arrêté du 6 juillet 2023 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2016 relatif à la rémunération des étudiants en second cycle des études en maïeutique
- Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes (Mise à jour 2023)

2. Organisation générale de la Formation Approfondie en Sciences Maïeutiques

La direction du DESF est assurée par Madame Fabienne Darcet, sage-femme directrice. Monsieur le Docteur Alain Diguët, médecin spécialiste en gynécologie-obstétrique assure une fonction de directeur technique et d'enseignement.

Le diplôme de formation approfondie en Sciences Maïeutiques (DFASMa) sanctionne la deuxième partie des études en maïeutique. Il correspond à la validation de l'équivalent de quatre semestres de formation, soit une obtention de 120 crédits européens (ECTS), correspondant au niveau master.

Le diplôme d'Etat de sage-femme est délivré aux étudiants ayant :

- Validé l'ensemble des enseignements et des stages correspondants aux deux cycles de formation ;
- Validé le certificat de synthèse clinique et thérapeutique ; et
- Soutenu leur mémoire avec succès.

A. RENTREE UNIVERSITAIRE

La rentrée universitaire a lieu le 4 septembre 2023 pour les étudiants SMa4. Les étudiants SMa5 commencent par un stage le 28 Août 2023, la rentrée au DESF a lieu le 2 octobre 2023.

B. DELEGUES DE PROMOTION

Au début de chaque année universitaire, les étudiants de chaque promotion votent pour l'un d'entre eux et son suppléant pour les représenter auprès de la direction du DESF, des jurys d'examen, du conseil de département. Cette désignation a lieu par vote secret à la majorité absolue au 1^{er} tour, à la majorité simple au 2^{ème} tour.

C. ORGANISATION GENERALE DES ENSEIGNEMENTS

Les études sont organisées sur le modèle d'alternance en cours et en stage.

La formation en master a pour objectifs :

1. L'acquisition des connaissances scientifiques indispensables à la maîtrise des savoirs et des savoir-faire nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme complétant et approfondissant celles acquises au cours du cycle précédent.
2. Cette base de connaissances comprend des sciences fondamentales et biomédicales, des sciences humaines et sociales, la santé publique et l'ensemble des disciplines nécessaires à l'exercice de la maïeutique, tel que défini à l'article L. 4151-1 du code de la santé publique.
3. L'acquisition de connaissances pratiques et de compétences au cours de la formation clinique et des stages.
4. Une formation à la démarche scientifique.
5. L'apprentissage du travail en équipe pluri professionnelle et l'acquisition des techniques de communication indispensables à l'exercice professionnel.
6. La sensibilisation au développement professionnel continu comprenant l'évaluation des pratiques professionnelles et l'approfondissement continu des connaissances.

Quatre principes régissent l'acquisition des connaissances. Le DESF de Rouen met un point d'honneur à leur respect :

1. La non-exhaustivité : L'enjeu est d'acquérir des concepts qui permettront à l'étudiant au cours de ses études ultérieures et de sa vie professionnelle de disposer des outils pour faire évoluer ses savoirs et ses savoir-faire.

2. La participation active de l'étudiant le place au cœur de sa formation et favorise la mise en œuvre de l'autoréflexivité
3. L'interdisciplinarité : les enseignements ou les stages intégrant différentes disciplines préparent à la collaboration entre futurs professionnels de la santé.
4. L'ouverture vers différentes thématiques ou différentes pratiques professionnelles : par le choix d'UE librement choisies par l'étudiant et par un encadrement personnalisé accompagnant les projets professionnels de chacun.

Les enseignements sont organisés par disciplines, regroupées sous forme d'UE articulées entre elles en cohérence avec les objectifs de la formation. Ces enseignements permettent à l'étudiant de développer des connaissances spécifiques, une compétence dans la relation de soin et sa réflexivité. La formation fait également appel aux Technologies de l'Information et de la Communication.

Cet enseignement est assuré par l'équipe pédagogique du DESF, les enseignants de l'UFR Santé, le personnel du CHU de Rouen et des intervenants extérieurs à l'établissement.

Les enseignements prennent la forme de cours magistraux, travaux dirigés ou pratiques, tables rondes, pédagogie à distance en e-learning, pédagogie inversée, ... Ces derniers peuvent être organisés en inter-professionnalité. Une place importante est accordée à la formation par simulation et à l'approche par la gestion des risques.

L'emploi du temps hebdomadaire est fourni aux étudiants sous forme affichée et sous forme numérique, accessible à distance. Les changements qui surviendraient sont fournis aux étudiants dans les plus brefs délais, sous forme numérique.

➤ **UE librement choisies :**

Les étudiants choisissent selon leurs projets personnels et/ou professionnels de suivre des UE spécifiques. Ces UE librement choisies par les étudiants le sont parmi les UE proposées à l'université dans d'autres filières dont la recherche ou parmi les UE spécifiques proposées par le DESF. Un stage supplémentaire est possible. Ces UE offrent la possibilité de diversifier ses connaissances, d'approfondir une thématique ou de bénéficier de temps de réflexion sur soi.

D. STAGES

La répartition et les plannings des stages sont effectués sous la responsabilité de la directrice en lien avec les sages-femmes enseignantes. Les terrains de stage sont majoritairement les établissements de soins en gynécologie ou périnatalité de la Normandie. Des stages en France ou à l'étranger sont possibles sur demande des étudiants.

Des partenariats « Erasmus+ » existent actuellement avec certains pays : Bulgarie, Espagne, Estonie, Portugal, République Tchèque...

La répartition nominative dans les stages est arrêtée et communiquée en début d'année. Un soin particulier est accordé au respect des vœux émis par les étudiants. La répartition définitive doit cependant être établie avec les contraintes et modalités de stage arrêtées avec les partenaires de la formation clinique.

La présence des étudiants en stage est obligatoire. Les roulements hebdomadaires sont communiqués aux étudiants deux semaines au minimum avant leur départ en stage et sont consultables sur Universitice. Les étudiants assurent des amplitudes horaires variables dont des gardes de jour et de nuit, y compris les week-ends et jours fériés, dans le respect de la continuité des soins et des repos de sécurité et conformément au fonctionnement des établissements d'accueil publiques et privés. En cas d'absence, les modalités de récupération du temps de stage sont définies en lien avec le DESF et le terrain de stage, au regard du règlement intérieur.

Après chaque garde ou quart, l'étudiant remplit un relevé de son activité complété par son auto-évaluation suivi d'un feedback du professionnel encadrant.

➤ **Indemnités de stage**

En Master, une indemnité annuelle de stage forfaitaire est versée mensuellement. Les conditions sont précisées dans les décrets de 2016. Le montant de cette indemnité est précisé dans le **dernier arrêté du 6 juillet 2023.**

E. DOCIMOLOGIE, MODALITES DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Les épreuves sont planifiées sur l'année universitaire et le calendrier général des examens est communiqué aux étudiants dans le mois qui suit la rentrée.

Le contrôle des aptitudes et des connaissances est organisé pour chaque semestre par un contrôle continu et régulier et/ou par un examen terminal. Les épreuves des examens peuvent être réalisées sous formes

écrite, orale ou informatique. La session de rattrapage intervient dans un délai qui ne peut être inférieur à deux semaines après la publication des résultats semestriels.

Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de chaque UE. Quand l'évaluation d'une UE est constituée de plusieurs épreuves un coefficient peut être attribué à ces dernières. Les modalités sont définies dans le document des modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances du DESF.

Une délibération du jury d'examen 1^{ère} session a lieu à la fin de chaque semestre et statue souverainement sur le résultat des contrôles de connaissances en vue de la validation des UE dispensées. Une délibération portant sur les 2^{èmes} sessions des 2 semestres est organisée sous la forme d'une Commission d'Attribution des Crédits (CAC). Les jurys sont composés par l'équipe pédagogique du DESF, des représentants de l'université, des représentants de l'enseignement et un représentant des responsables de stage.

D'après le décret de 2013 : « *Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions au cours du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Une de ces deux années ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le directeur de la structure assurant la formation de sage-femme.* »

➤ **Évaluation de l'UE « apprentissage clinique » :**

L'unité d'Apprentissages Cliniques comprend une ou plusieurs épreuves pratiques au DESF ou sur les terrains de stage. Une note supérieure ou égale à 10 sur 20 est exigée pour la validation de cette UE.

L'acquisition de l'unité d'Apprentissages Cliniques nécessite aussi la validation de tous les stages.

Celle-ci est prononcée au vu du carnet de stage par la directrice du DESF et en lien avec les équipes cliniciennes. En cas de non validation, l'étudiant effectue un nouveau stage dont les modalités sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le terrain de stage. Il peut se dérouler sur une période de vacances. Dans le cas où plusieurs stages sont invalidés, les modalités de rattrapage sont définies par l'équipe pédagogique en lien avec le règlement intérieur, dans la limite de 6 ECTS par année.

F. EVALUATION DES STAGES ET DES ENSEIGNEMENTS THEORIQUES PAR LES ETUDIANTS

L'ensemble des stages et des enseignements théoriques sont évalués en ligne par les étudiants. A la fin de chaque stage et de chaque semestre pour les UE théoriques, l'étudiant est invité par mail, sur sa boîte universitaire, à compléter un questionnaire d'évaluation. L'évaluation est anonyme et confidentielle. L'analyse des réponses et les actions mises en place s'inscrivent dans la logique de démarche d'amélioration continue de la qualité de la formation du DESF de Rouen.

G. BIEN ÊTRE ETUDIANT

Différents éléments sont mis en place pour favoriser le bien être de chacun au sein du DESF. Par exemple, des sofas gonflables pour un « espace détente », une UE « confiance en soi », une autre « sophrologie » et « Initiation à la préparation mentale », un partenariat avec la commission d'aide aux étudiants de l'UFR Santé, un temps de retour d'expérience avec une psychologue, **une sage-femme enseignante référente CNAES** ...

Une visite médicale annuelle est organisée.

En début de parcours, une sage-femme enseignante « référente » est attribuée à chaque étudiant. Des entretiens individualisés sont organisés régulièrement afin de personnaliser l'accompagnement. Le binôme sage-femme référente-étudiant ainsi formé reste le même tout au long du cursus universitaire. Il peut cependant être amené à changer sur demande de l'un de ses deux membres.

Chaque étudiant a accès à un portfolio numérique qui lui est présenté à la rentrée. Ce portfolio numérique sera alimenté pendant la durée de ses études au sein du DESF. Il contient les différents documents entourant la formation, les objectifs de stage, etc. Il appartient à l'étudiant de le mettre à jour régulièrement, il sera utilisé pour les entretiens individualisés, pour les validations de stage, etc.

H. DISPOSITIONS PARTICULIERES

En cas de situation personnelle particulière, les étudiants sont invités à communiquer selon leurs souhaits avec l'équipe enseignante. Des dispositions exceptionnelles pourront être mises en place.

3. DFASMa4 ou SMa4

La sage-femme enseignante référente de l'année est **Madame Céline VANDERCOILDEN**

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 7 UE dispensées au DESF.

+ UE1 : Obstétrique, maïeutique, démarche clinique, diagnostic anténatal et médecine fœtale: 11 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Assurer la surveillance prénatale de la grossesse physiologique ;
- Assurer l'animation de séances de préparation à la naissance et à la parentalité ;
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement et surveiller ses suites ;
- Dépister et participer à la prise en charge des patientes présentant des complications de la grossesse, de l'accouchement et des suites de couches ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de l'échographie obstétricale ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur le diagnostic anténatal et la médecine fœtale.

+ UE2 : Gynécologie : 2 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Informer et conduire une consultation de contraception ;
- Conduire une consultation péri-conceptionnelle ;
- Assurer le suivi gynécologique de prévention et connaître les enjeux de la lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- Acquérir des connaissances permettant l'apprentissage de la rééducation périnéale ;
- Réaliser une échographie gynécologique de dépistage ;
- Dépister et participer à la prise en charge des femmes présentant une ou des infections et pathologies gynécologiques ;
- Maîtriser les bonnes pratiques de dépistage des IST : indications, prise en charge du partenaire ;

- Pouvoir répondre aux demandes liées au désir d'enfant, à la contraception ou à l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ;
- Informer et participer à la prise en charge des femmes ayant recours à l'IVG ;
- Favoriser le dialogue autour de la sexualité et pouvoir répondre ou orienter en cas de plaintes ;
- Offrir un suivi de qualité adapté à la personne en favorisant les conditions d'expression et d'écoute ;
- Connaître le cadre législatif et réglementaire : organisation du dispositif de dépistage et de planification ;
- Acquérir les connaissances médicales, juridiques et éthiques sur l'assistance médicale à la procréation.

UE3 : Néonatalogie, pédiatrie : 4 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Participer à la prise en charge d'un nouveau-né présentant une pathologie ;
- Acquérir les bases de la physiologie néonatale suffisantes sur :
 - L'adaptation à la vie extra-utérine du nouveau-né,
 - La physiologie de l'hypoxie néonatale,
 - L'algorithme de réanimation néonatale ;
- Participer à la prise en charge des urgences néonatales ;
- Assurer la surveillance, l'examen et la prise en charge du nouveau-né dans un cadre hospitalier et extrahospitalier.

UE4 : Santé publique : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* :

L'enseignement de Santé publique tient compte de la place de la sage-femme dans le système de santé. Il est orienté vers la prévention et l'éducation et a pour objectifs :

- Prévenir, informer, éduquer dans les domaines de la maïeutique, de l'obstétrique, de la gynécologie et de la néonatalogie ;
- Dépister les situations à risque médical, psychologique et social ;
- Participer à un réseau de soins.

UE5 : Enseignement clinique : 30 ECTS ; incluant les ECTS de stage

- *Objectifs généraux :*

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ; (Cf **Référentiel professionnel, situations cliniques et compétences des sages-femmes (Mise à jour 2023).**)
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

UE7 : Recherche : 3 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Approfondir l'initiation à la recherche dans la continuité des enseignements dispensés au cours du premier cycle des études en sciences maïeutiques.
- L'étudiant rédige et soutient oralement un « travail probatoire », trame de la rédaction du mémoire de SMA5. Le sujet choisi est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques ou historiques en prenant appui sur les méthodes et les outils de recherche enseignés.

UE16 : Pharmacologie : 1 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Les compétences de la sage-femme en pharmacologie doivent être en lien avec son droit de prescription, l'autorisation à réaliser les examens cliniques et techniques prescrits par un médecin en cas de pathologie maternelle ou fœtale identifiée, et leur participation au traitement de toute patiente présentant une affection gynécologique, sous la direction d'un médecin.
- L'enseignement de pharmacologie permet l'acquisition de connaissances générales de pharmacocinétique orientées vers la santé génésique de la femme, l'obstétrique, la néonatalogie et la pédiatrie. Il doit permettre d'améliorer la qualité et la sécurité de la prescription et de l'optimiser sur le plan économique.

Les UE librement choisies : 6 ECTS

Les étudiants peuvent anticiper et valider la totalité des UE libres du master soit 12 ECTS sur la SMa4.

➤ **Séances d'analyses cliniques**

Il s'agit d'une analyse d'un cas clinique exposée en pluridisciplinaire sur des sujets de pratique courante des sages-femmes. Les étudiants exposent à l'oral leur argumentation des décisions et des stratégies thérapeutiques.

- *Objectifs:*

- Conduire un raisonnement médical.
- Confronter la littérature scientifique au cas clinique.
- Appliquer un regard critique et déontologique.

B. STAGES

- *Cf. organisation générale du master*

➤ **Nature des stages du Master**

1. Stage de gynécologie : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Participer aux activités des services de consultation, d'hospitalisation, et de bloc opératoire de chirurgie gynécologique
- Participer aux activités des services de planification familiale/interruption volontaire de grossesse
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Services de consultations des maternités partenaires, gynécologie, bloc opératoire, AMP...

○ *Horaires :*

Les emplois du temps sont élaborés en lien avec les sages-femmes coordinatrices en fonction des spécificités des services. Vacances de journée. (36 H / sem)

2. Stage en service d'hospitalisation en cours de grossesse : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Participer à la prise en charge des grossesses à haut risque
- Participer aux activités des services de DAN
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Salle de Naissance dans les maternités partenaires de la formation clinique

○ *Horaires :*

Roulement majoritairement de jour, établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

3. Stage de PMI : 6 ECTS (suivi prénatal et planification familiale)

○ *Objectifs généraux :*

- Conduire une consultation prénatale (situation 1 du référentiel métier et compétences) et pratiquer des échographies obstétricales
- Organiser et animer une séance individuelle et/ou collective de préparation à la naissance et à la parentalité (situation 2 du référentiel métier et compétences)
- Réaliser une consultation de contraception et de suivi gynécologique de prévention (situation 7 du référentiel métier et compétences)

- Participer aux activités spécifiques d'un centre de PMI
- Repérer une situation de vulnérabilité et orienter en conséquence
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie
 - *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180H.

- *Services :*

PMI partenaires sur la région.

- *Horaires :*

Vacations de jour, roulement établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

4. Stage de salle de naissance (2 stages) : 6 x 2 = 12 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Assurer une consultation d'urgence au cours du 3ème trimestre (situation 3 du référentiel métier)
- Diagnostiquer et suivre le travail, réaliser l'accouchement, suivre ses suites pour une grossesse à terme a priori normale (situation 4 du référentiel métier)
- Diagnostiquer et prendre en charge l'hémorragie de la délivrance, quel que soit le lieu et au-delà du post-partum immédiat (situation 5 du référentiel métier)
- Réaliser une réanimation néo-natale (situation 8 du référentiel métier)
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management, et en pédagogie

- *Horaires :*

Ces stages se déroulent sur 5 semaines consécutives soit 180 H par stage.

- *Services :*

Salle de naissances en niveau III pour un stage au moins, dans les maternités partenaires de la formation clinique

- *Modalités de roulements :*

Gardes de jour et de nuit, planning établi par le DESF. (36 H / sem)

5. Stage de suivi post natal : 6 ECTS

○ *Objectifs généraux :*

- Assurer un suivi mère-enfant dans les suites de couches jusqu'à la visite post-natale (situation 6 du référentiel métier et compétences)
- Informer des méthodes contraceptives et participer à la prescription de la contraception (situation 7 du référentiel métier et compétences)
- Participer à la prise en charge des mères et/ou des enfants présentant une/des pathologie(s) dans la période post-natale
- Mettre en œuvre des savoir-faire de raisonnement clinique, procéduraux, d'information et de communication, de réflexivité
- Mettre en œuvre des savoir-faire de coopération, de gestion et management et en pédagogie

○ *Durée :*

Ce stage se déroule sur 5 semaines consécutives soit 180 H.

○ *Services :*

Suites de couches dans les maternités partenaires de la formation clinique

○ *Horaires :*

Roulement majoritairement de jour, établi par le DESF en lien avec les spécificités des services. (36 H / sem)

C. MODALITES DE CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale du master ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*

➤ **Admission dans l'année supérieure :**

Pour être déclaré admis en SMA5, l'étudiant doit avoir validé les deux semestres de l'année universitaire soit 60 ECTS (30 ECTS/semestre) à l'issue de la fin des épreuves de deuxième session.

Toutefois, les étudiants sont autorisés à passer dans l'année supérieure avec un maximum de 6 ECTS de dettes, à l'exception des UE Obstétrique Maïeutique, Gynécologie, Pédiatrie et Apprentissages Cliniques qui doivent être obligatoirement validées.

La sage-femme enseignante référente de l'année est **Madame Christelle OUVRARD**

A. ENSEIGNEMENTS THEORIQUES

L'enseignement théorique comprend 7 UE dispensées au DESF.

✚ UE1 : Obstétrique, maïeutique : 5 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

✚ UE2 : Gynécologie : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

✚ UE3 : Néonatalogie, pédiatrie : 3 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

✚ UE5 : Enseignement clinique : 30 ECTS incluant les ECTS de stage

- *Objectifs généraux* : cf. SMa4

✚ UE6 : Sciences humaines et sociales - droit, économie, management et langue étrangère : 6 ECTS

- *Objectifs généraux* :

- Développer une réflexivité sur ses pratiques et son développement professionnels ;
- Approfondir ses connaissances sur la psychologie et les affections psychopathologiques du nourrisson et de l'enfant afin de dépister des situations de vulnérabilité et d'orienter la femme ou le couple dans le réseau de périnatalité ;
- Acquérir les connaissances nécessaires au dépistage, à l'orientation et à la participation de la prise en charge des femmes présentant des troubles psychopathologiques et psychiatriques ;
- Connaître les bases légales et les priorités de la politique de santé régissant le système de santé français et de protection sociale, ainsi que les principes de son pilotage et ses limites ;
- Connaître les dimensions organisationnelles des professions, l'organisation du travail, les collaborations interprofessionnelles, la gestion et l'administration ;

- Acquérir des connaissances sur l'organisation territoriale du système de santé et des soins (coopérations, contractualisations, etc.) ;
- Acquérir ou approfondir des connaissances de base en économie de la santé ;
- Approfondir ses compétences en langue étrangère

✚ UE7 : Mémoire: 6 ECTS

- *Objectifs généraux :*

- Former de futurs professionnels capables :
 - d'adopter une attitude réflexive par rapport à leur pratique et leur développement professionnel afin de contribuer à l'amélioration de la qualité des soins ainsi qu'à l'évolution de la profession ;
 - de mettre en place une démarche d'évaluation des pratiques professionnelles ;
 - de fonder leur pratique sur des données probantes.
- En fonction de leur projet professionnel, les étudiants rédigent un mémoire soit à orientation professionnelle, soit à orientation recherche. Le sujet traité est choisi par l'étudiant en SMA4, lors de la rédaction du travail probatoire. La rédaction est individuelle, sous la responsabilité d'un directeur de mémoire. L'élaboration du mémoire nécessite la mobilisation de connaissances méthodologiques, de savoirs professionnels, de capacités d'analyse, de synthèse, d'évaluation et d'autonomie. Le mémoire donne lieu à une soutenance publique devant un jury.

✚ UE16 : Pharmacologie : 1 ECTS

- *Objectifs généraux* : cf. SMA4

✚ UE librement choisies : 6 ECTS

➤ **Certifications:**

✚ AFGSU : Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2

- *Objectif général* :

- Former aux gestes et soins d'urgence en attendant l'équipe médicale spécialisée.

✚ Journées de formation :

Les étudiants sont invités à participer à des congrès régionaux ou nationaux autour de la périnatalité ou de la gynécologie (exemple : les journées du Collège national des sages-femmes, journées de Gynécologie, de Pédiatrie Néonatale, d'Obstétrique et de Médecine Périnatale.)

B. STAGE PRE-PROFESSIONNEL

Nature du stage

En SMA5, un stage d'une durée d'un semestre à temps plein est organisé au cours du quatrième semestre du deuxième cycle des études en sciences maïeutiques. Il est appelé « stage intégré ». Ses objectifs sont :

- Le développement des compétences fondamentales nécessaires à l'exercice de la profession de sage-femme ;
- L'acquisition des compétences spécifiques et transversales décrites dans le référentiel métier et compétences de sage-femme ;
- La maîtrise du raisonnement clinique ;
- La mise en relation et la cohérence entre les enseignements dispensés et les stages ;
- L'ouverture vers les différents modes d'exercice de la sage-femme ;
- La réalisation du projet professionnel de chaque étudiant.

1. Stage intégré « physiologie » : 12 ECTS

- *Durée :*

Ce stage, d'une durée de 360H, se déroule sur 10 ou 11 semaines, à raison de 33 à 36H / sem.

- *Services :*

Consultations obstétricales prénatales et en échographie, salle de naissances, suites de naissance. Dans les maternités partenaires de la formation clinique ou hors de la région. Une période est possible en cabinet libéral.

- *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de jour et/ou de nuit.

2. Stage intégré « pathologie » : 12 ECTS

- *Durée :*

Ce stage, d'une durée de 360H, se déroule sur 10 ou 11 semaines, à raison de 33 à 36H / sem.

- *Services :*

Consultations obstétricales prénatales et en échographie, service de surveillance de grossesse, salle de naissances, suites de naissance, unité kangourou. Dans les maternités partenaires de la formation clinique ou hors de la région.

○ *Horaires :*

Définis en fonction des spécificités des terrains de stage, vacations de jour et/ou de nuit.

C. MODALITES DES CONTRÔLES DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

- *Cf. organisation générale du master ainsi que le document définissant les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances*

- **CSCT** : Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique

Un certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du dernier semestre de formation. Ce certificat est destiné à vérifier les compétences acquises lors des deux cycles par les étudiants et leur capacité à synthétiser leurs connaissances. Il est composé d'une épreuve écrite et d'une épreuve clinique auprès d'une patiente qui doivent toutes deux être validées sans compensation.

➤ **Délivrance du diplôme d'état de Sage-Femme :**

Le Diplôme d'Etat de Sage-Femme (Grade Master) est délivré à l'issue de la formation de sage-femme aux étudiants qui ont validé :

- les unités d'enseignement et les stages des deux cycles de formation,
- le certificat de synthèse clinique et thérapeutique.
- le mémoire.

Les étudiants ayant validé l'ensemble des UE théoriques et cliniques de la SMA5 et qui n'ont pas validé le mémoire, peuvent être autorisés par le Conseil Départemental de l'Ordre des Sages-Femmes (du lieu du remplacement) **à avoir une activité de sage-femme** (décret 2014-1067 du 19 septembre 2014 relatif à l'exercice de la profession de sage-femme par des étudiants). **Cependant, ils doivent être inscrits en SMA5 pour pouvoir bénéficier de cette autorisation.**

De fait, ils ne sont pas soumis au statut d'étudiant hospitalier en maïeutique.

En cas de non validation du mémoire, les étudiants doivent reprendre une inscription universitaire pour le présenter l'année suivante.